

Commune de TAILLEBOURG

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Judi 18 Octobre à 20h30,
à la Mairie de Taillebourg
Salle de réunion

sur convocation du 14 octobre 2018

Présents : Pierre TEXIER, Sylvie ALBERT, Philippe GANTHY, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Gérard GALLAIS, Bruno CHEVALIER, Daniel ARROYO-BISHOP, Ludovic ERABLE, Thomas TAVERNIER, Fabrice GUILLOT, Gilliam BROOME, Mickaël BENARD

Absents excusés : M. Jean-François DECQ, Babette RICHAUD a donné pouvoir à Gérard GALLAIS, Marie-Claude CUBILLO a donné pouvoir à Philippe GANTHY

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Ordre du Jour :

- 1) Adoption du PV du 30/08/2018
- 2) Salariés Mairie : Auditions – procédure disciplinaire – modification des fiches de poste et temps de travail. Décision de la commission du personnel – Délibération (huis clos) ;
- 3) Délibération : Site Internet ;
- 4) Délibération : Syndicat départemental de voirie - Tableau de classement des voies communales ;
- 5) Délibération : Syndicat départemental de voirie - Convention « Assistance technique » ;
- 6) Délibération : Plan de financement Lotissement municipal du « Vallon des mottes » ;
- 7) Engagement du Projet passerelle sur la Rutelière ;
- 8) Demande emplacement d'un commerce ambulant (pizzas) ;
- 9) Arrêtés Voirie (entretien des pas de portes-caniveaux-trottoirs)
- 10) Taxe des ordures ménagères – Redevance des ordures ménagères (dernière décision CdC) ;
- 11) Entretien des trottoirs et des caniveaux – vote de principe pour un Arrêté municipal ;
- 12) Fuite d'eau sanitaire du foot – fermeture d'une partie du réseau ;
- 13) Contrat « CFC » - Droit d'auteur sur la copie des articles de presse (type SACEM) ;
- 14) Compte-rendu du repas de nos anciens, remerciements de notre « centenaire » ;
- 15) Questions diverses

Ouverture de séance : Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour

- 1) à 8) : idem
- 9) Budget
- 10) Arrêté Voirie – Entretien des pas de portes-caniveaux-trottoirs
- 11) Compte rendu réunion CDC sur les Ordures Ménagères
- 12) Fuite d'eau sanitaire du foot – fermeture d'une partie du réseau
- 13) Contrat « CFC » - Droit d'auteur sur la copie des articles de presse (type SACEM)
- 14) Compte-rendu du repas de nos anciens, remerciements de notre « centenaire »
- 15) Délibération : Gestion de la Paye
- 16) Bilan des Journées du Patrimoine
- 17) Commission Syndicat des Eaux
- 18) Compte rendu réunion CdC Saint Porchaire : « utilisateurs du Fleuve Charente »
- 19) Attribution chèques cadeaux pour le personnel
- 20) Questions diverses

Vote : Tous pour

- 1) Adoption du PV du 30 août 2018

Vote des élus présents au conseil du 30 août 2018 : tous pour

2) Salariés Mairie – Auditions – Procédure disciplinaire – Modification des fiches de poste et temps de travail – Décision de la Commission du Personnel – Délibération – Huis Clos

A sa demande l'agent sujet d'une procédure disciplinaire a souhaité s'exprimer à huis clos devant le conseil municipal. Après avoir reconnu des erreurs sur le suivi de dossiers importants, l'agent a souhaité contester d'autres points évoqués dans le rapport de mise en procédure. Le conseil a écouté attentivement sans remarque et sans interruption. Dans ce cadre, monsieur le Maire souhaite modifier le poste occupé par cet agent. Il propose une nouvelle fiche de poste qui entraîne une délibération avec réduction des heures et mise à jour du tableau des effectifs.

Délibération : Modification du temps de travail, nouvelle fiche de poste et mise à jour du tableau des effectifs.

Vote : 13 Pour, 1 Abstention

Monsieur le Maire fait part de son projet d'arrêté pour une réduction des horaires concernant un autre agent. Conformément aux textes en vigueur, cet agent n'occupant pas un poste à 35h, il n'est pas obligatoire de procéder à une délibération et une consultation du CTP du Centre de Gestion (dans la mesure où la diminution ne dépasse pas 10% du temps de travail et qu'elle ne descend pas au-dessous de 28h).
Le poste passe à 29h contre 32h.

Vote de principe : Tous Pour

3) Site Internet - Délibération

Monsieur le Maire demande au Conseil de régulariser sa situation vis-à-vis de l'entreprise « Pollen Office » gestionnaire du contrat internet de la Mairie. Cette demande intervient suite à une demande la Trésorerie.

Vote : Tous pour

4) Délibération : Syndicat Départemental de la Voirie – Tableau de Classement des voies communales

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal du 22 février 2018, le conseil avait décidé la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale. Il précise que ce travail est essentiel pour le bon référencement des dites voies, de leurs numérotations qui sont les vraies désignations à notifier dans le cadre des prises d'arrêtés de circulation ou autres. De plus les récentes rétrocession de voirie (lotissements) augmentent notre linéaire totale qui est pris en compte dans le cadre des dotations financières.

Monsieur le Maire présente l'étude faite précisant que la refonte du tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies.

La longueur des voies communales deviendrait donc la suivante :

- Voies communales à caractère de chemins et rues : 27 880 ml
- Voies communales à caractère de place : 7454 m²

Ces nouvelles dispositions sont en vigueur à compter du 18 octobre 2018.

Vote : Tous pour

5) Délibération : Syndicat Départemental de la Voirie – Convention Assistance Technique

Dans un souci d'une meilleure gestion du budget de la voirie, dépenses d'entretien obligatoire, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale propre à améliorer la connaissance géométrique et structurelle du réseau routier et à déterminer des solutions techniques et financières de maintien du patrimoine routier communal.

Monsieur le Maire indique la mission proposée par le Syndicat de la Voirie porterait principalement sur :

- La gestion patrimoniale
- L'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien,

Qu'une rémunération serait assise sur participation forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance de la collectivité, à savoir pour la Commune de Taillebourg de 0,50 €/habitants. Cette rémunération ne pourrait être inférieure à 150€ et supérieure à 7000€.

Ce montant annuel serait revalorisé en considération de :

- La tarification de l'assistance technique générale votée annuellement par le Comité Syndical,
- L'évolution de la population prise en compte dans le recensement de la population publié chaque année par l'INSEE et de la catégorie de rémunération.

Que pour réaliser sa mission, le Syndicat Départemental de la Voirie a besoin de recevoir de la part des Collectivités, le tableau de classement des voies mis à jour des linéaires, surfaces et affectations.

Que dans le cas où la Collectivité ne pourrait produire ce tableau de classement des voies ou bien dans le cas où le tableau de classement nécessiterait une actualisation importante, le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait procéder à sa réalisation, selon la rémunération supplémentaire suivante :

- 14€ par km relevé avec un forfait minimum de 300€ dans le cas d'une mise à jour d'un tableau de classement dont l'ancienneté serait inférieure à 10 ans,
- 14€ par km relevé avec un forfait minimum de 800€ dans le cas d'une création de tableau de classement ou bien d'une refonte du tableau dont l'ancienneté serait supérieure à 10 ans.

Que la rémunération du tableau de classement ne serait demandée que l'année de sa réalisation ou de sa mise à jour.

Que cette rémunération évoluerait en fonction de la tarification correspondante votée annuellement par le Comité Syndical.

Que si besoin, le Syndicat Départemental de la Voirie pourra procéder à l'établissement d'actes de gestion, selon rémunération forfaitaire, à raison de :

- 25€ par acte de gestion hors arrêtés d'alignement,
- 40€ par arrêté d'alignement.

Cette rémunération évoluerait selon le tarif correspondant voté annuellement par le Comité Syndical.

Qu'une convention d'assistance technique générale fournie par le Syndicat Départemental de la Voirie devrait être conclue entre les deux parties,

Qu'elle concernerait la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vote : Tous pour

6) Délibération : Prévisionnel financier avant travaux du lotissement municipal « Vallon des Mottes »

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour une approbation du prévisionnel financier avant travaux du lotissement municipal. Le document a été élaboré par la société SYNERGEO, précédemment mandatée par le conseil conformément à la délibération 2017-08 du 9 février 2017.

Monsieur le Maire rappelle que la première version du projet avait été refusée par les services de l'Etat qui ne voulaient pas du bassin de décantation (noue pour les eaux pluviales) prévu initialement, mais préconisé une filtration puis une conduite forcée vers les fossés existants en contre-bas. Cette modification entraîne un surcout qu'il faut prendre en compte dans le prix de vente qui passerait de 39 € à 43 € TTC le m².

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour :

- adopter le « prévisionnel financier avant travaux » ;
- opter pour un prix de vente à 43.00 € ttc le m² ;
- créer un budget annexe pour cette opération ;
- recourir à l'emprunt pour le financement ;
- autoriser monsieur à solliciter les établissements bancaires et à les mettre en concurrence ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération.

Vote : Tous pour

7) Engagement du projet passerelle sur la Rutelière

Après avoir effectué un compte rendu de la réunion de terrain du Jeudi 18 Octobre, avec le directeur du service départemental de voirie, une entreprise spécialisée, les adjoints et des membres du conseil municipal, monsieur le Maire fait part de sa détermination pour faire aboutir ce projet pour lequel les administrés semblent unanimement favorables. Il rappelle qu'il a tenu à solliciter le Service départemental de voirie comme maître d'œuvre sur ce projet car celui-ci va nous permettre d'accéder à toutes les subventions disponibles (sécurité, cheminements doux, PADD) pour le montage financier. D'autre part, le directeur du Service, monsieur PARISI, est très intéressé par la qualité du projet qui mettra en valeur leur compétence technique.

Monsieur le Maire demande que la haie côté Pont Boyard soit partiellement coupée et nettoyée cet hiver afin d'ouvrir le paysage et d'assurer la sécurité des futurs usagers de la passerelle.

8) Demande emplacement commerce ambulant

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un commerçant a sollicité un emplacement pour se positionner le lundi et le jeudi soir de 17h00 à 21h00 sur le parking Place de la Charente afin de proposer la vente de pizzas à emporter. Le conseil propose la gratuité de l'emplacement si le commerçant est autonome en énergie et s'il ne gêne pas trop le parking en se plaçant côté terrain de boules, comme cela s'est déjà pratiqué.

Vote : Tous pour

9) Budget

Monsieur Chevalier informe le conseil de ses diverses visites de démonstration de matériels de travaux paysagers. L'objectif étant l'achat d'un tracteur polyvalent espaces verts.

Monsieur le Maire confirme à monsieur CHEVALIER qu'il a été décidé le non remplacement du tracteur « agricole » mais qu'il existe sur le budget investissement 2018 une enveloppe de 20 000 €, maximum, pour l'achat d'un tracteur type « espaces verts ».

10) Arrêtés Voirie (entretien des pas de portes-caniveaux-trottoirs)

En conséquence des abus de certains riverains, monsieur le Maire et monsieur GALLAIS proposent de prendre un arrêté municipal concernant l'entretien des pas de portes-caniveaux-trottoirs qui incomberaient aux riverains.

Monsieur le Maire rappelle que de plus en plus de municipalités prennent ces arrêtés au regard de l'attitude et de l'attente des riverains (conservation ou non des roses trémières, etc...).

Concernant l'entretien des abords, il rappelle le comportement exemplaire dans certains villages.

Vote : 12 Pour, 2 Contre

11) Taxe des ordures ménagères – Redevance des ordures ménagères (dernière décision CdC)

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la dernière réunion de la Communauté des Communes, après des débats houleux, le résultat du vote sur le recouvrement des ordures ménagères est en faveur d'un retour de la Redevance dès 2019 au détriment de la Taxe mise en place cette année.

La taxe jugée injuste pour de nombreuses personnes a fait l'objet de nombreux courriers des administrés et des Maires des différentes communes auprès de la CDC.

12) Fuite d'eau sanitaire du foot – fermeture d'une partie du réseau

Monsieur le Maire informe que la partie des douches des bâtiments du terrain foot est fermée car des fuites importantes ont été détectées sur ce circuit (certainement dues à l'exposition au gel) et que ce réseau n'est pas assez utilisé pour que l'on envisage des travaux onéreux.

13) Contrat « CFC » - Droit d'auteur sur la copie des articles de presse (type SACEM)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune doit légalement payer un forfait (type SACEM pour la musique) au CFC (Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie) pour la copie et l'utilisation des documents (photos, articles de presse, etc.) et réutilisés sur les supports tels que bulletins municipaux, site internet, etc.)

14) Compte-rendu du repas de nos anciens, remerciements de notre « centenaire »

Monsieur le Maire fait lecture de la carte de remerciement de Madame BENON, dont nous avons fêté le centenaire. Il informe que deux familles n'ont pas été invitées au repas. Le Conseil Municipal s'interroge sur la non distribution du bulletin municipal concernant les invitations qui étaient glissées à l'intérieur et demande des excuses auprès des deux familles.

15) Délibération – Gestion de la paye

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention du Centre de Gestion 17 pour l'adhésion de la Commune au Service Confection Paye validé en conseil municipal le 30 août 2018. Après contact avec le Centre de Gestion et pour des raisons pratiques en termes de gestion financière et budgétaire, il convient de reporter cette adhésion au 1^{er} janvier 2019.

Vote : Tous pour

16) Bilan des Journées du Patrimoine

M. Arroyo présente le bilan des journées et se réjouit de la fréquentation d'environ 600 personnes sur les 2 jours. Mme Gillian Broome propose que l'année prochaine on s'oriente sur une journée du Moyen-âge.

M. le Maire indique que de manière générale, les manifestations doivent prendre en compte les acteurs de l'installation et du rangement, car pour cette année il regrette le manque de participation lors du rangement.

Il met en garde les organisateurs de manifestations sur la trop grande sollicitation des mêmes personnes pour les mêmes « besognes » qui finiront par « s'épuiser ».

17) Commission « Syndicat des Eaux »

Monsieur le Maire informe que lors de la commission territoriale n°10 Vals de Saintonge Sud à laquelle il était présent, il été évoqué l'état d'avancement des travaux et études.

Concernant Taillebourg, monsieur le Maire est satisfait qu'il ait été pris en considération les demandes concernant :

Le renouvellement de réseaux d'eau potable « fuyards » et le renforcement pour pression de la Brossardière et de la route des Maçons. Ces travaux font parties « des opérations à lancer », passeront ensuite dans les « opérations à l'étude » pour réalisation fin 2019 début 2020.

Monsieur le Maire a demandé confirmation au syndicat sur la possibilité d'utiliser le réseau pour l'implantation de bornes a incendie en fonction des pressions et débits disponibles. Il lui a été répondu par l'affirmative.

18) Réunion « Commission des usagers du Fleuve Charente »

Monsieur le maire informe que lors de la « commission des usagers du fleuve Charente » qui s'est tenu le 18 octobre à la CDC de Saint Porchaire, il a réitéré son interrogation au regard de la politique du département qui est de développer les activités du fleuve face aux problèmes que cela va engendrer avec l'activité anarchique du Jet-Ski. Avis largement partagé par le maire de Port d'Envaux qui souhaite l'interdiction pure et simple de cette activité. Les agents de la DDTM lui répondent que cela n'est légalement « pas possible ».

Monsieur TEXIER propose alors d'utiliser l'activité officielle du ski nautique pour limiter les horaires de l'activité jet-ski pour « raisons de sécurité ». Les agents de la DDTM pensent que cette approche de réglementation peut être envisageable.

19) Chèques cadeaux pour le personnel à l'occasion de Noël

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'attribution de chèques cadeaux pour Noël aux personnels de la Commune. Il sollicite un accord de principe et indique que l'attribution individuelle des chèques cadeaux est décidée en commission du personnel.

20) Questions diverses

Monsieur Chevalier fait lecture du compte rendu d'Eric LAVIE concernant la formation AIPR.

M. Lavie et M. Jean Dit Prugnaud ont déjà effectué la formation AIPR en septembre 2018.

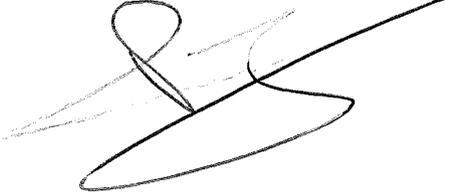
Mme Albert informe que lors de la visite de l'ancienne boucherie par une famille très intéressée, le manque de volume pour les machines d'une activité d'ébénisterie a fait renoncer à l'achat de ce bâtiment.

Levée de séance 01h

Pierre TEXIER

Sylvie ALBERT

Philippe GANTHY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie ALBERT', written over a horizontal line.

Guillaume COVELA RODRIGUEZ

Gérard GALLAIS

Bruno CHEVALIER

Daniel ARROYO-BISHOP

Ludovic ERABLE

Thomas TAVERNIER

Fabrice GUILLOT

Mickaël BENARD

Gillian BROOME